

Stratégie « bien vieillir » :

Des annonces qui doivent conduire à
une loi de programmation

Origine UNSA

mardi 21 novembre 2023



La ministre Aurore Bergé a présenté le 17 novembre dernier la stratégie du gouvernement pour le « bien vieillir ». L'UNSA en retient notamment la promesse d'une loi de programmation pour le grand âge. Son calendrier et ses ambitions restent toutefois à préciser.

Le gouvernement a donc exposé sa stratégie pour le bien vieillir.

L'UNSA n'est pas dupe du moment choisi pour ces annonces.

Elles interviennent en effet à la veille de l'examen par le Parlement du projet de loi pour le bien vieillir, lequel ne répond que partiellement aux problèmes du secteur.

L'UNSA prend acte d'un certain nombre d'annonces contenues dans la stratégie et le discours de la ministre des Solidarités et des Familles :

- la création d'un comité interministériel dédié au suivi de la stratégie et d'une délégation interministérielle aux métiers du social, du médico-social et du soin ;
- la volonté affichée de sortir de la tarification à l'heure pour les aides à domicile ;

- l'ouverture d'une concertation pour accélérer le recrutement de personnels en EHPAD
- le déploiement de la stratégie nationale sur la qualité de vie et les conditions de travail des professionnels, avec des financements dédiés ;
- l'élaboration par la Haute autorité de santé (HAS) d'un référentiel sur les taux d'encadrement en EHPAD ;
- l'adaptation de 25 000 logements sociaux au vieillissement.

Surtout, l'UNSA se félicite de l'annonce d'une loi de programmation pour le grand âge attendue par le secteur, mais dont le calendrier et les ambitions restent à préciser.

Les moyens devront être à la hauteur des besoins. Ainsi, l'État, les collectivités territoriales et la branche autonomie de la Sécurité Sociale devront disposer de recettes supplémentaires.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rendra public un rapport sur le financement de la perte d'autonomie en mars prochain. Ses préconisations pourraient utilement être intégrées à cette future loi de programmation comme dans les prochaines lois de finances.

Le vieillissement de la population impose d'agir sans attendre pour répondre à l'évolution démographique, mais aussi aux revalorisations salariales des professionnels du secteur et également pour réduire les inégalités sociales et territoriales persistantes dans ce domaine.